

# SCOT 2030

AGGLOMÉRATION LYONNAISE

POUR UNE MÉTROPOLE MULTIPOLAIRE



Intégration de la TVB dans le Scot de l'agglomération lyonnaise

Journée technique du 21 mars 2017  
organisée par l'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne



- **Le Scot de l'agglomération lyonnaise et ses grandes orientations sur la trame verte et bleue**
- **Le suivi et la mise en œuvre du Scot : un partage de connaissances sur la trame verte et bleue**

# Le Scot de l'agglomération lyonnaise et ses grandes orientations sur la trame verte et bleue



# → Un Scot : c'est quoi ?

## Un cadre :

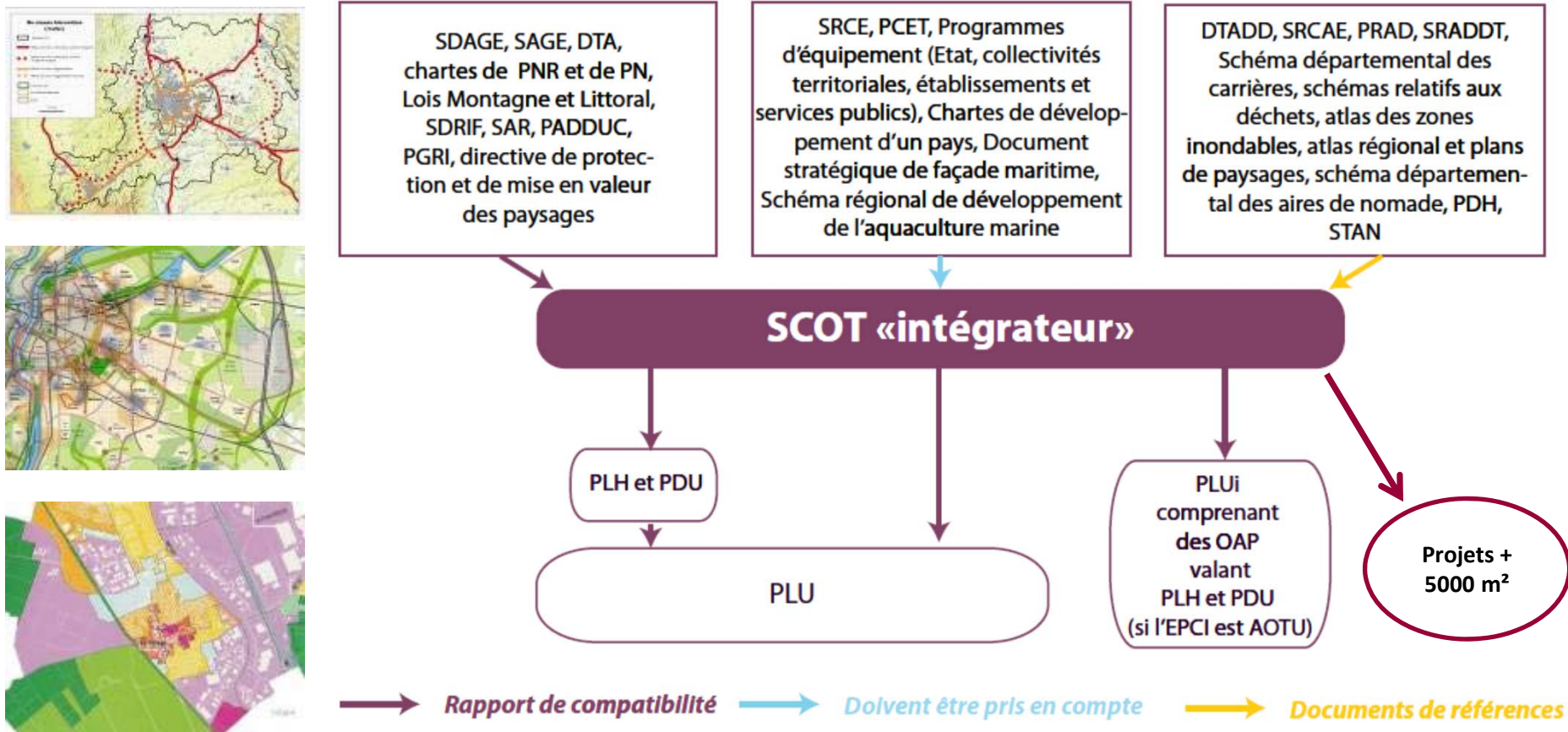
- **Fixant les orientations d'aménagement et de développement de l'agglomération lyonnaise,**
- **Organisant la cohérence des politiques publiques (économie, habitat, déplacement, etc.)**
- **Des orientations et objectifs à préciser par les EPCI (PLUi, PLH, PDU, SDUC...) et les communes (PLU communaux)...**
- **...permettant de s'adapter aux réalités locales (compatibilité/subsidiarité)**



**Un projet de territoire à 20 ans**

# → Un Scot : c'est quoi ?

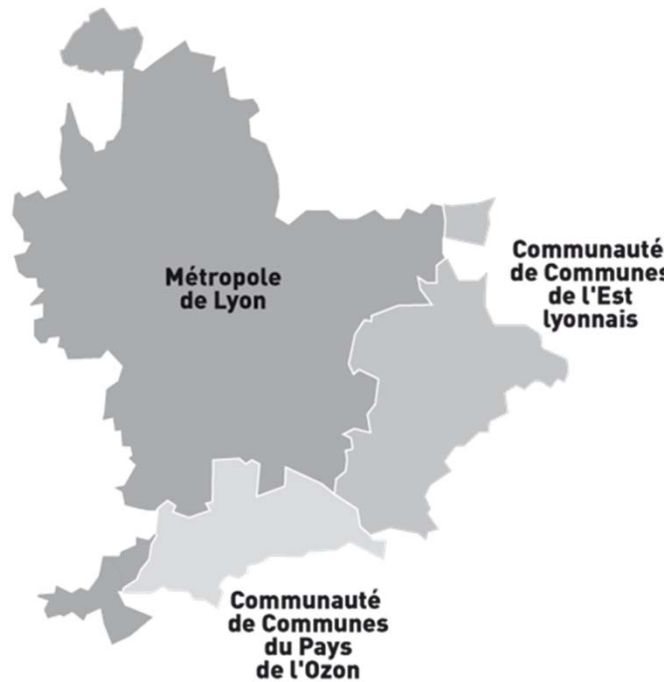
## Un document « intégrateur » :



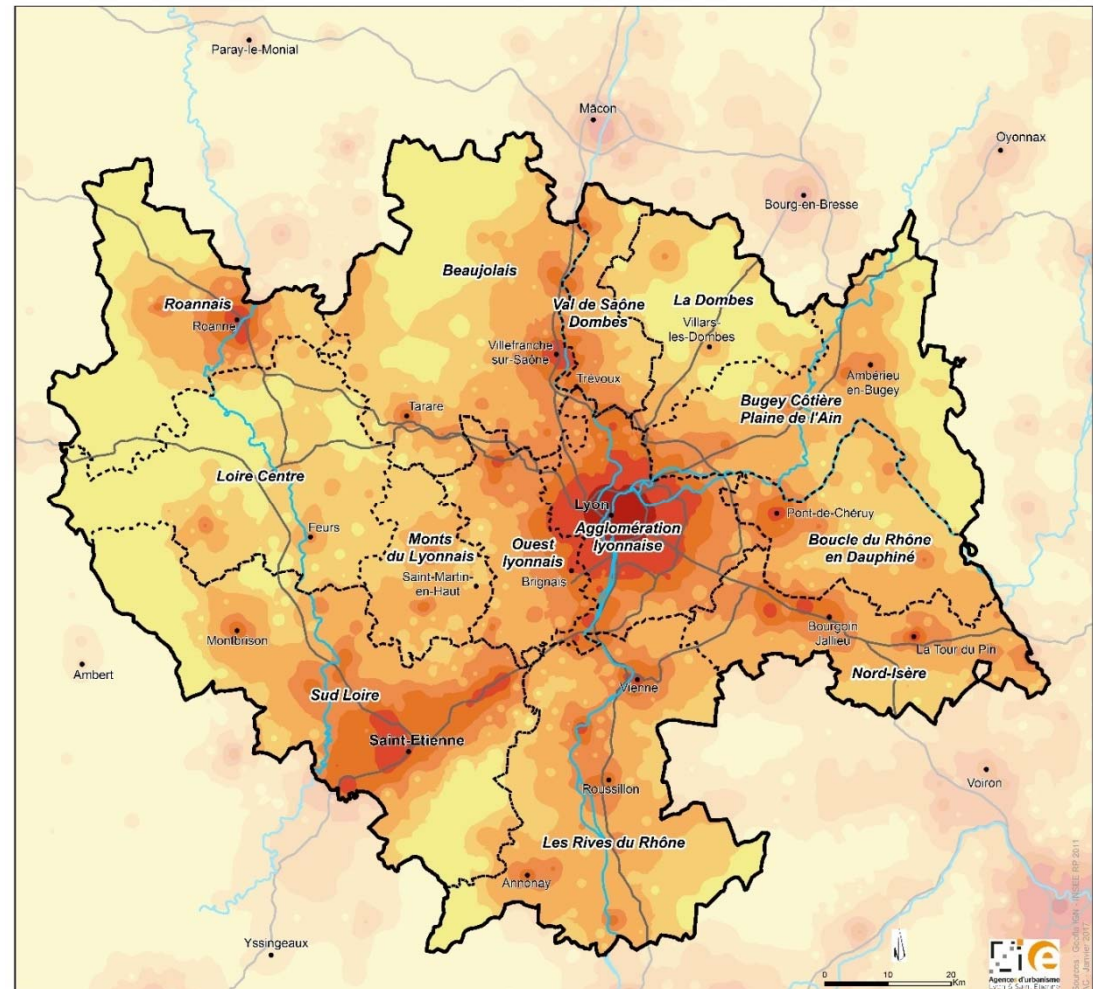


# Les échelles du territoire

**L'agglomération  
lyonnaise (Scot)**  
**1.400.000 habitants**  
**74 communes**



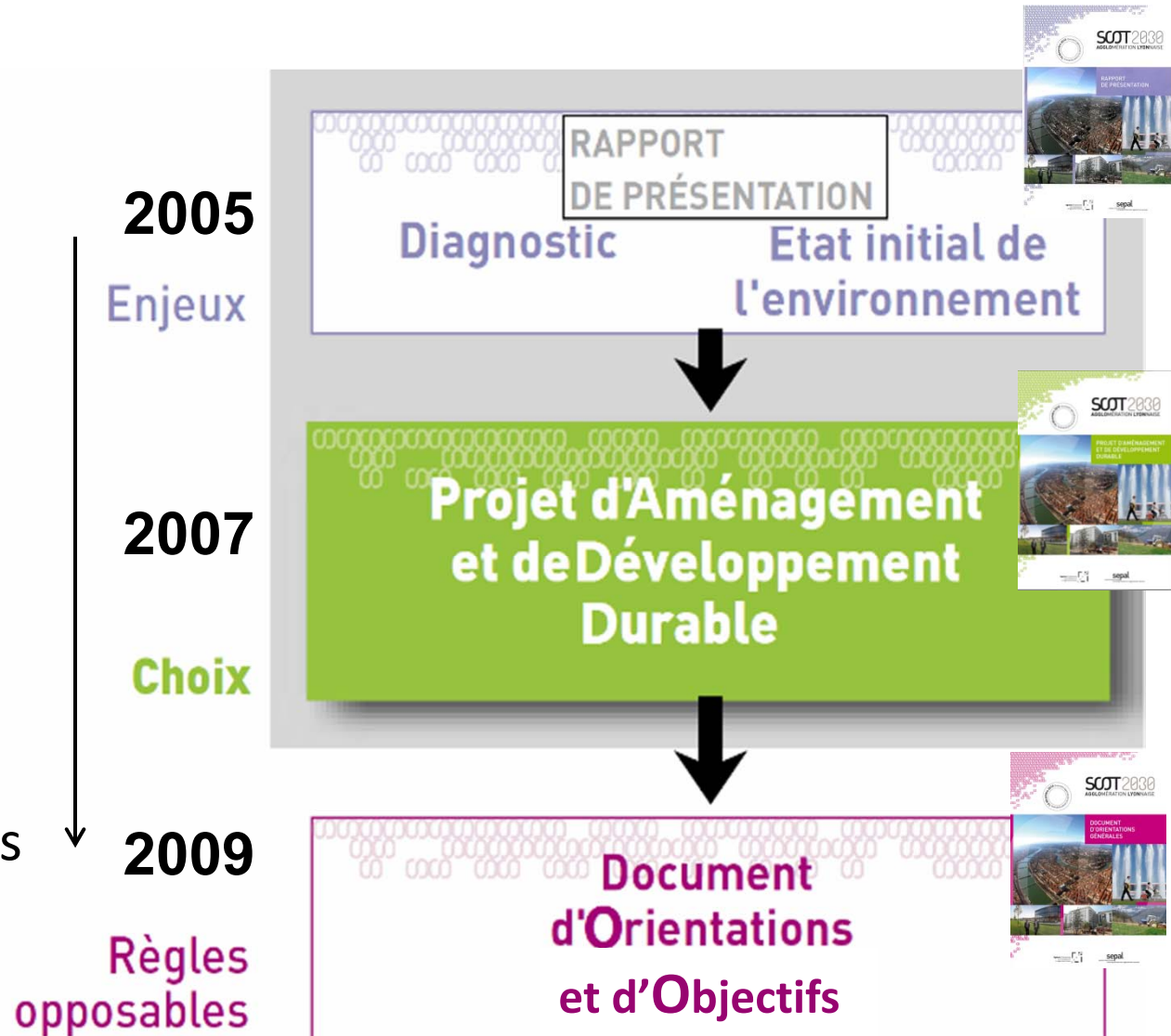
**L'aire métropolitaine lyonnaise (interscot)**



# → Nature des documents

## Trois documents :

- **Rapport de présentation :**  
exposé des enjeux
- **PADD :**  
présentation des choix politiques
- **DOO :** les orientations  
d'aménagement  
énoncé des règles



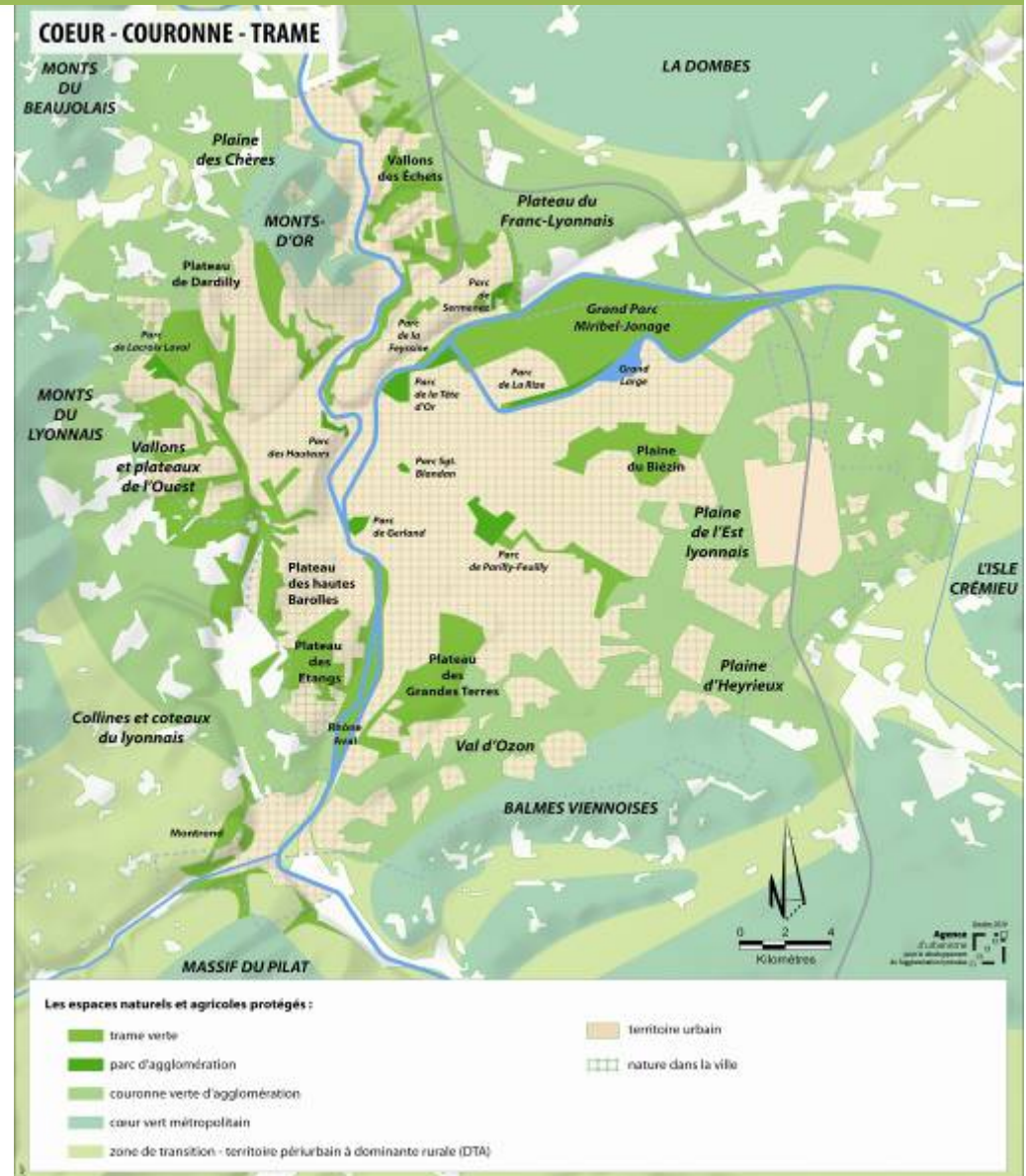
- **Trois choix fondateurs** qui guident le contenu du document
  - Le développement résidentiel et économique
    - 150 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030
  - L'environnement comme facteur d'attractivité et de qualité de vie
    - Anticiper les ruptures qui se jouent autour des questions d'alimentation, d'énergie et de santé publique
  - La solidarité spatiale et territoriale pour un développement partagé
    - « Ambitionner un vivre ensemble » nourri par plus de solidarité en renforçant la diversité sociale : prévoir un parc de logement social plus abondant et géographiquement mieux réparti





# Le DOO : principales orientations sur la trame verte et bleue

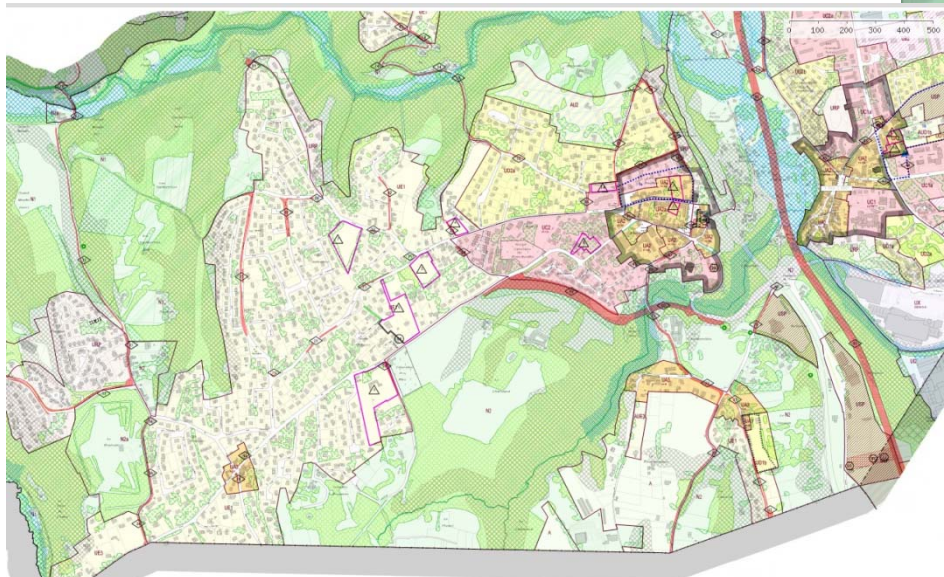
- Un territoire naturel continuant à représenter près de 50% du territoire de l'agglomération





# Le DOO : principales orientations sur la trame verte et bleue

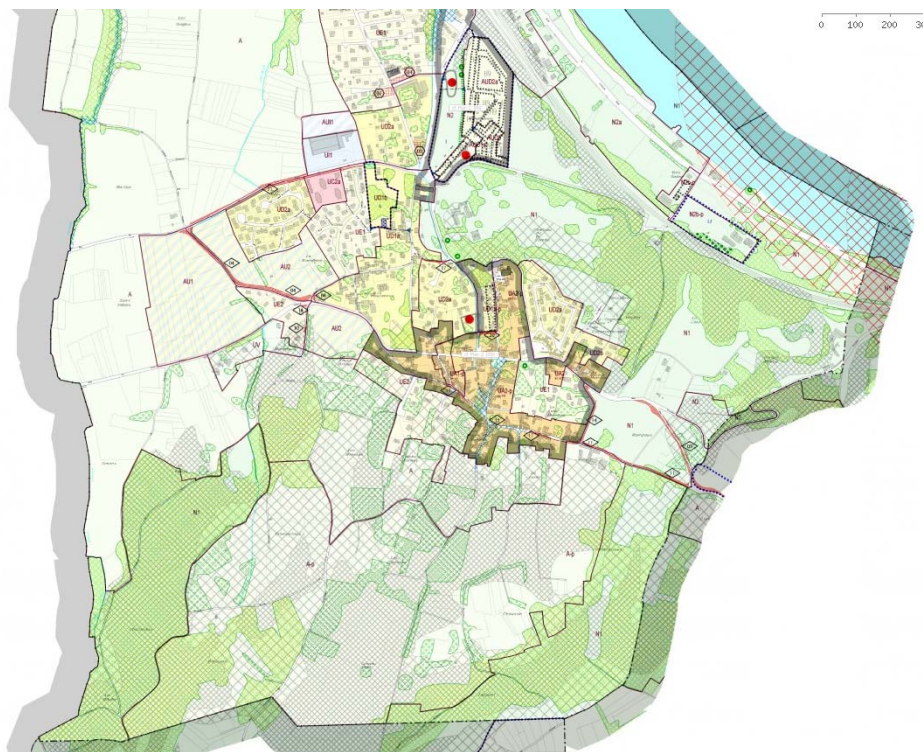
- Une localisation de l'armature verte et du territoire urbain (compatibilité)...



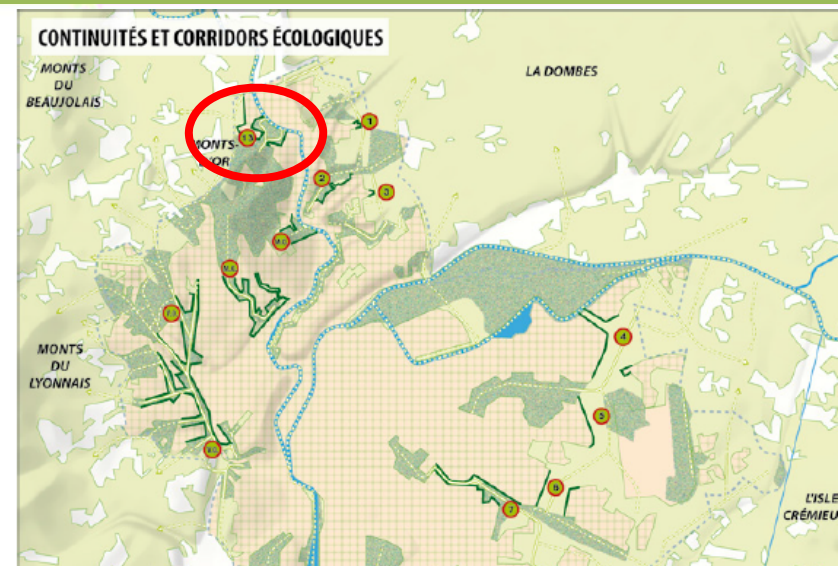


# Le DOO : principales orientations sur la trame verte et bleue

- ... et une délimitation des espaces les plus menacés (conformité)



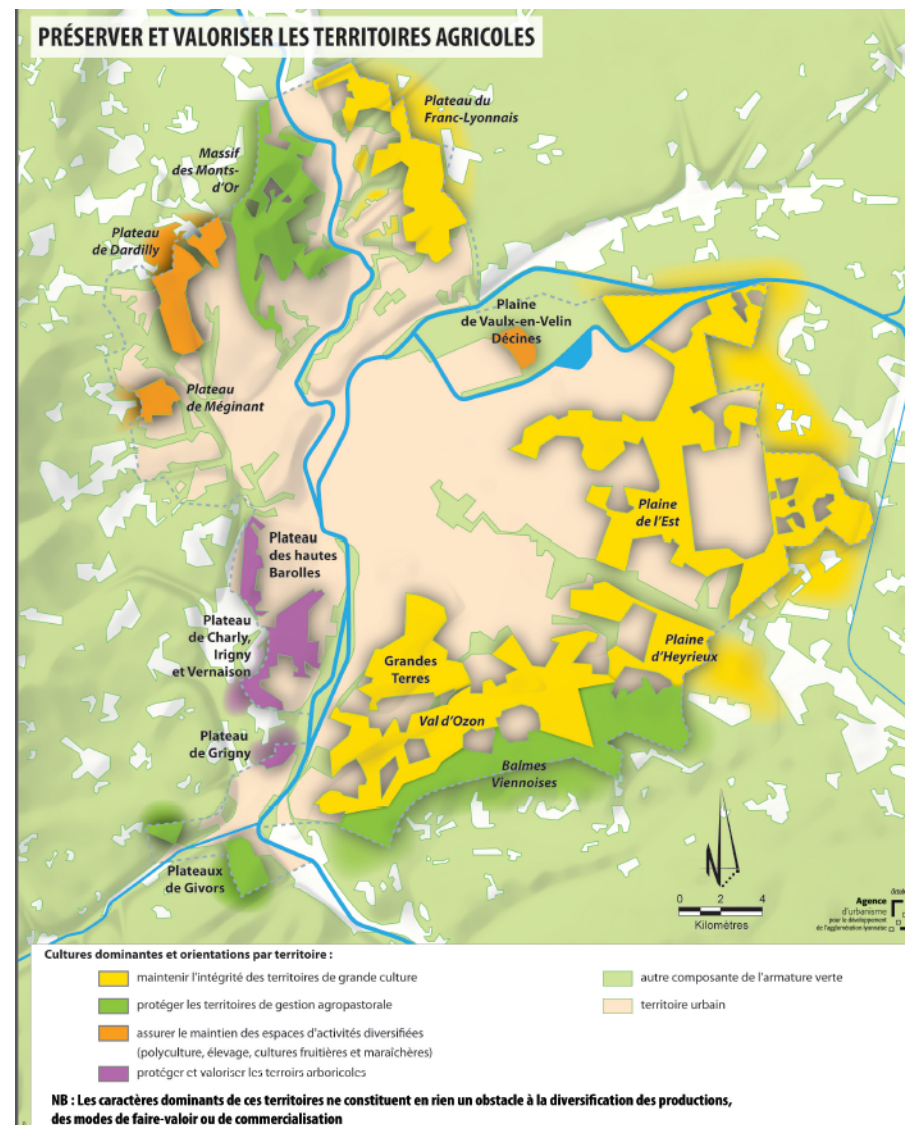
→ Des limites concertées avec les communes, à préciser à l'échelle des PLU



# → Le DOO : principales orientations sur la trame verte et bleue

- **La préservation et la valorisation des espaces naturels et agricoles**

- **12 653 ha classées en PENAP** en 2014, et un programme PSADER-PENAP qui a permis de mobiliser environ **3,5 millions d'euros d'aides pour 125 projets de valorisation des espaces agricoles et naturels** sur la période 2010-2016.
- **D'autres mesures de protection et de valorisation de ces espaces** : ZAP de la plaine du Biézin, PIG de la Plaine des Chères





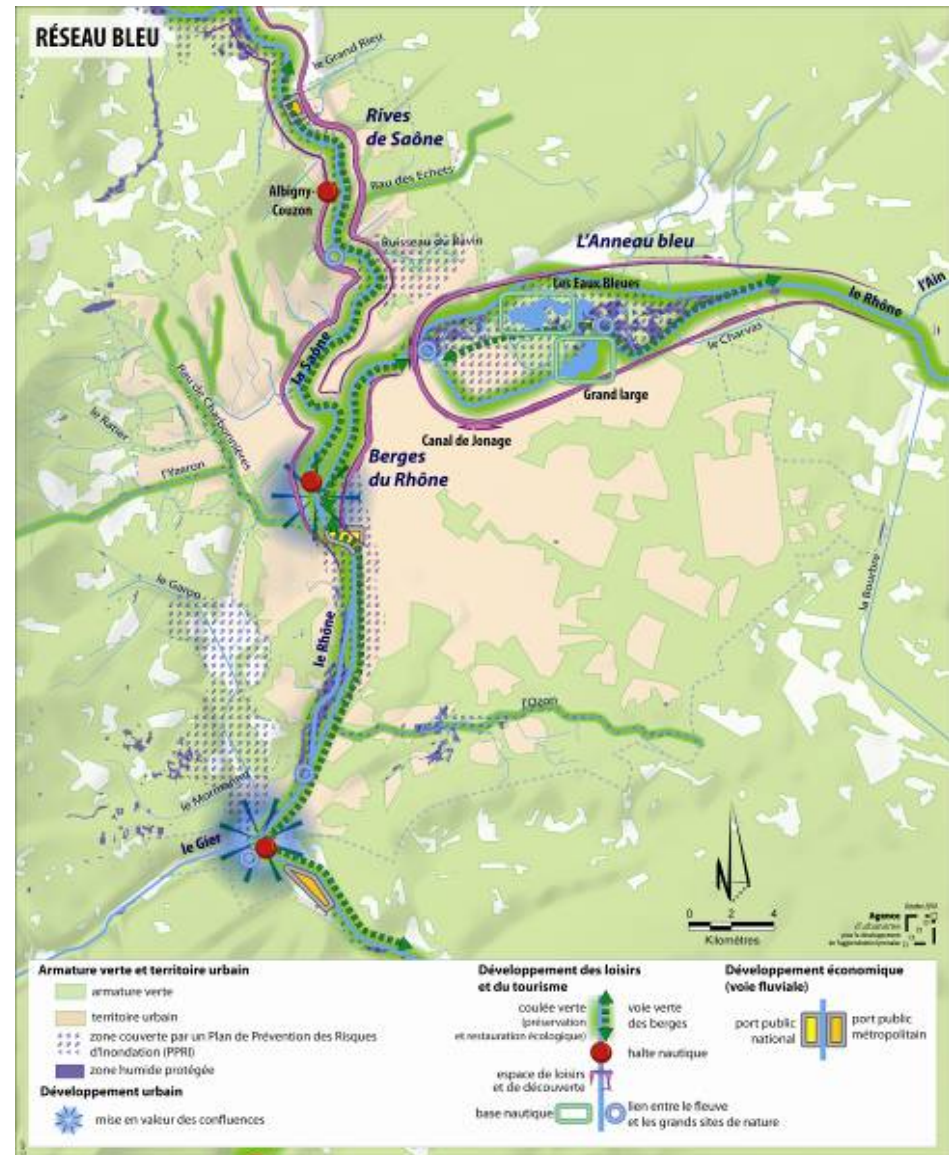
# Le DOO : principales orientations sur la trame verte et bleue

- **Une agglomération qui mise sur ses fleuves et cours d'eau**

→ sur le plan écologique (préservation/restauration des milieux, des continuités écologiques, des champs d'expansion des crues,...)

→ sur le plan paysager

→ sur le plan fonctionnel (loisirs, transports)



# Le suivi et la mise en œuvre du Scot : un partage de connaissances sur la trame verte et bleue





# Une étude partenariale sur les continuités écologiques

SCOT 2030  
AGGLOMÉRATION LYONNAISE

- **Contexte et objectif**

- Mettre à jour la cartographie des continuités écologiques de l'agglomération lyonnaise réalisée en 2008
- Prendre en compte les évolutions réglementaires : loi portant engagement national pour l'environnement et adoption du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

sepal  
syndicat mixte d'études  
et de programmation de l'agglomération lyonnaise

Agence d'urbanisme  
pour le développement  
de l'agglomération lyonnaise

Trame verte et bleue - mars 2015

## Les continuités écologiques de l'agglomération lyonnaise

Cahier technique associé à la carte poster



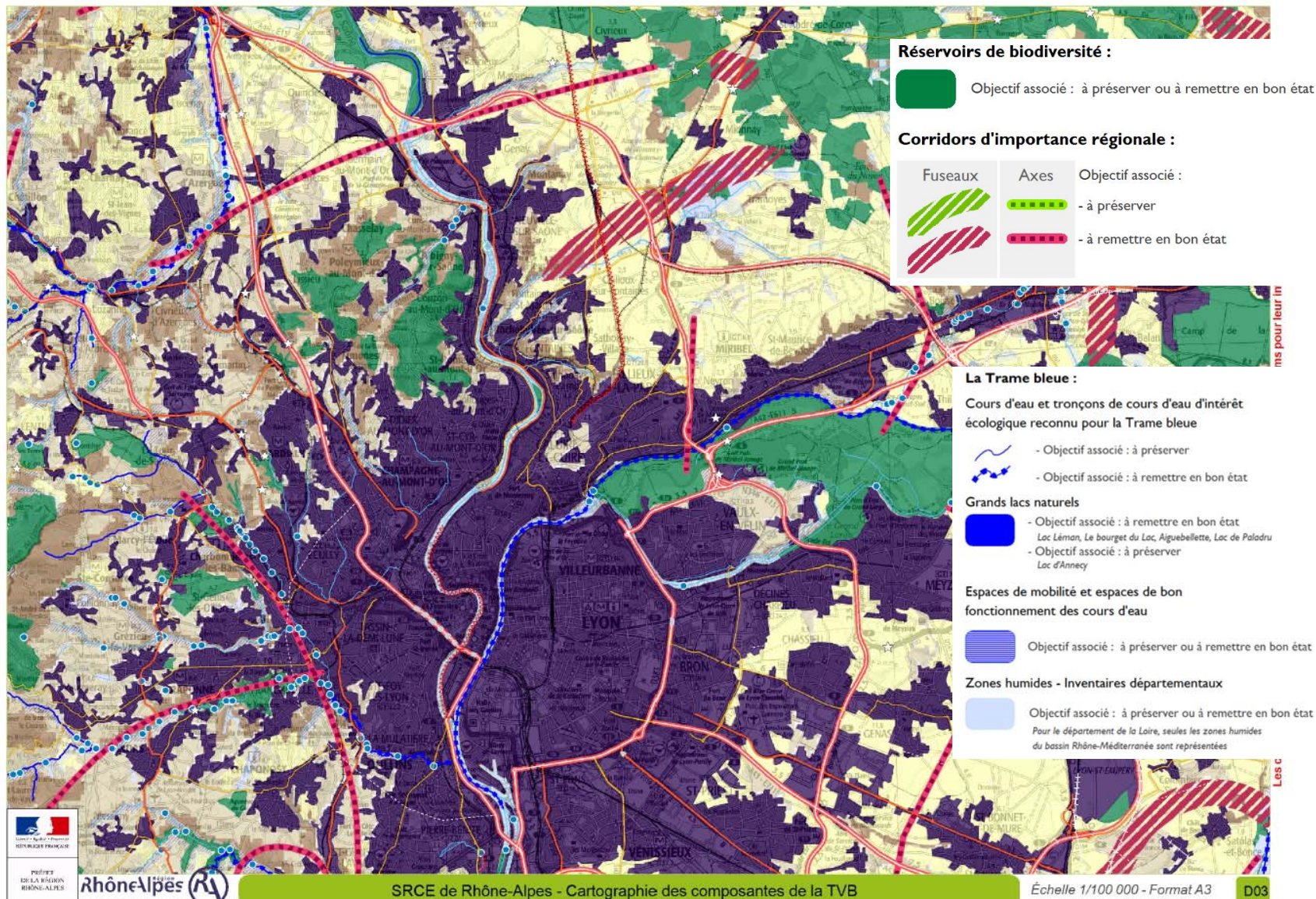
GRAND LYON  
la métropole







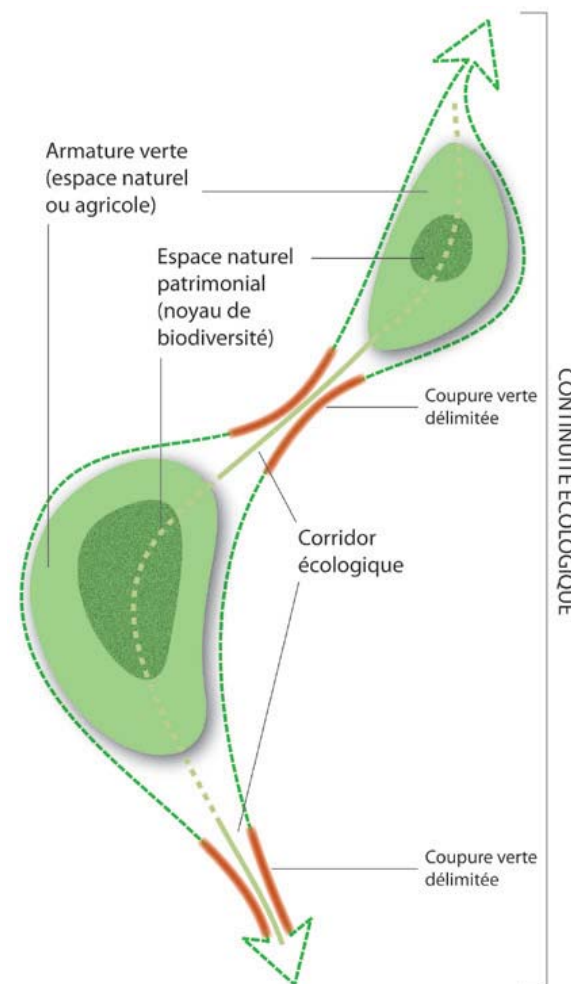
# → Le SRCE Rhône-Alpes (arrêté le 18 juillet 2013)



## ● Définitions

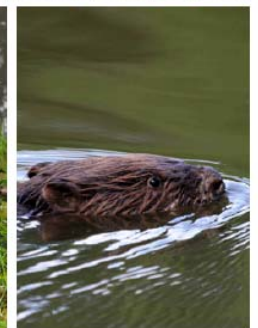
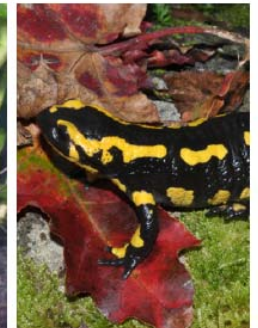
- **Noyaux de biodiversité** : secteurs à forte perméabilité dont le rôle est primordial au bon fonctionnement écologique du territoire. Les milieux naturels et les structures éco-paysagères qui les composent (forêts, haies, bosquet, zones humides, ...) se caractérisent par une grande richesse et un bon niveau de perméabilité : les espèces peuvent s'y déplacer sans trop d'obstacles et y accomplir tout ou partie de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, abri, ...).
- **Autres espaces perméables** : espaces naturels, semi-naturels ou agricoles plus ordinaires situés au sein de l'armature verte du Scot.
- **Corridors écologiques** : voies de déplacement de la faune sauvage, reliant les grands noyaux de biodiversité et autres espaces perméables, au sein de secteurs contraints (urbanisation, infrastructures, ...).

*Schéma de fonctionnement des continuités écologiques*



# → Des espèces indicatrices

18 espèces  
sélectionnées pour  
les informations  
que leur présence  
peut apporter sur  
l'état de santé de la  
communauté et  
des milieux  
naturels





# Des espèces indicatrices



Fiche 1

**Le chevreuil**, *Capreolus capreolus*  
Ordre des artiodactyles  
Familie des cervidés

**Habitat**  
Le chevreuil est essentiellement  
et désert...



Fiche 2

**Le sanglier**, *Sus scrofa*  
Ordre des artiodactyles  
Familie des suidés

**Description**  
Le sanglier adulte mesure un poids bon  
chaque année...  
Les mâles forment des compagnes dans  
lesquels l'un d'eux est dominant. Les  
autres ont des comportements sociaux  
ou forment des bandes sans organisation  
sociale claire.

**Alimentation**  
Omnivore, le sanglier a la faculté de  
s'adapter à une vaste diversité de sources  
alimentaires. Son régime variera selon  
le milieu...  
L'espèce est très résistante aux maladies  
et infections. La durée de vie moyenne  
est comprise d'inconnus, normaux et mé-  
diocre. Les mâles de 6 ans changent  
toujours. Ils ont une durée moyenne de  
vie de 10 ans.

**Cycle de vie et comportement**  
Le sanglier occupe tout  
Sédentaires, les sangliers occupent tout  
la durée de leur vie des domaines vitaux  
de 500 à 3 000 ha par individu...  
L'espèce est très résistante aux maladies  
et infections. La durée de vie moyenne  
est comprise d'inconnus, normaux et mé-  
diocre. Les mâles de 6 ans changent  
toujours. Ils ont une durée moyenne de  
vie de 10 ans.

**Statut de l'espèce**  
L'espèce est protégée par la Convention  
de Berne et la Directive  
n°609/1990/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/100/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/43/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°93/13/CEE.



Fiche 17

**La loutre d'Europe**, *Lutra lutra*  
Ordre des carnivores  
Familie des mustélidés

**Statut de l'espèce**  
L'espèce est protégée par la Convention CITES  
et son application au sein de l'Union eu-  
ropéenne, par la Convention de Berne et  
par la Directive n°92/43/CEE.

**Alimentation**  
L'espèce occupe l'ensemble des milieux  
aquatiques continentaux...  
L'espèce est très résistante aux maladies  
et infections. La durée de vie moyenne  
est comprise d'inconnus, normaux et mé-  
diocre. Les mâles de 6 ans changent  
toujours. Ils ont une durée moyenne de  
vie de 10 ans.



Fiche 12

**La salamandre tachetée**, *Salamandra atra*  
Ordre des urodèles  
Familie des salamandridés



Fiche 14

**Le lucane cerf-volant**, *Lucanus cervus*  
Ordre des coleoptères  
Familie des lucanidés

**Habitat**  
Les lucanes sont très communs dans les  
milieux forestiers...  
L'espèce est très résistante aux maladies  
et infections. La durée de vie moyenne  
est comprise d'inconnus, normaux et mé-  
diocre. Les mâles de 6 ans changent  
toujours. Ils ont une durée moyenne de  
vie de 10 ans.



Fiche 8

**Le crapaud calamite**, *Bufo calamita*  
Ordre des anoures  
Familie des bufoïdés



Fiche 4

**Le blaireau d'Europe**, *Meles meles*  
Ordre des carnivores  
Familie des mustélidés

**Description**  
Le blaireau d'Europe est considéré comme  
une espèce protégée...  
L'espèce est très résistante aux maladies  
et infections. La durée de vie moyenne  
est comprise d'inconnus, normaux et mé-  
diocre. Les mâles de 6 ans changent  
toujours. Ils ont une durée moyenne de  
vie de 10 ans.

**Statut de l'espèce**  
L'espèce est protégée par la Convention  
de Berne et la Directive  
n°609/1990/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/100/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/43/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°93/13/CEE.

**Cycle de vie et comportement**  
Le blaireau occupe tout  
Sédentaires, les blaireaux occupent tout  
la durée de leur vie des domaines vitaux  
de 500 à 3 000 ha par individu...  
L'espèce est très résistante aux maladies  
et infections. La durée de vie moyenne  
est comprise d'inconnus, normaux et mé-  
diocre. Les mâles de 6 ans changent  
toujours. Ils ont une durée moyenne de  
vie de 10 ans.

**Statut de l'espèce**  
L'espèce est protégée par la Convention  
de Berne et la Directive  
n°609/1990/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/100/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/43/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°93/13/CEE.

**Statut de l'espèce**  
L'espèce est protégée par la Convention  
de Berne et la Directive  
n°609/1990/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/100/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/43/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°93/13/CEE.

**Cycle de vie et comportement**  
Le blaireau occupe tout  
Sédentaires, les blaireaux occupent tout  
la durée de leur vie des domaines vitaux  
de 500 à 3 000 ha par individu...  
L'espèce est très résistante aux maladies  
et infections. La durée de vie moyenne  
est comprise d'inconnus, normaux et mé-  
diocre. Les mâles de 6 ans changent  
toujours. Ils ont une durée moyenne de  
vie de 10 ans.

**Statut de l'espèce**  
L'espèce est protégée par la Convention  
de Berne et la Directive  
n°609/1990/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/100/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/43/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°93/13/CEE.

**Cycle de vie et comportement**  
Le blaireau occupe tout  
Sédentaires, les blaireaux occupent tout  
la durée de leur vie des domaines vitaux  
de 500 à 3 000 ha par individu...  
L'espèce est très résistante aux maladies  
et infections. La durée de vie moyenne  
est comprise d'inconnus, normaux et mé-  
diocre. Les mâles de 6 ans changent  
toujours. Ils ont une durée moyenne de  
vie de 10 ans.

**Statut de l'espèce**  
L'espèce est protégée par la Convention  
de Berne et la Directive  
n°609/1990/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/100/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/43/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°93/13/CEE.

**Cycle de vie et comportement**  
Le blaireau occupe tout  
Sédentaires, les blaireaux occupent tout  
la durée de leur vie des domaines vitaux  
de 500 à 3 000 ha par individu...  
L'espèce est très résistante aux maladies  
et infections. La durée de vie moyenne  
est comprise d'inconnus, normaux et mé-  
diocre. Les mâles de 6 ans changent  
toujours. Ils ont une durée moyenne de  
vie de 10 ans.

**Statut de l'espèce**  
L'espèce est protégée par la Convention  
de Berne et la Directive  
n°609/1990/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/100/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/43/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°93/13/CEE.

**Cycle de vie et comportement**  
Le blaireau occupe tout  
Sédentaires, les blaireaux occupent tout  
la durée de leur vie des domaines vitaux  
de 500 à 3 000 ha par individu...  
L'espèce est très résistante aux maladies  
et infections. La durée de vie moyenne  
est comprise d'inconnus, normaux et mé-  
diocre. Les mâles de 6 ans changent  
toujours. Ils ont une durée moyenne de  
vie de 10 ans.

**Statut de l'espèce**  
L'espèce est protégée par la Convention  
de Berne et la Directive  
n°609/1990/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/100/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/43/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°93/13/CEE.

**Cycle de vie et comportement**  
Le blaireau occupe tout  
Sédentaires, les blaireaux occupent tout  
la durée de leur vie des domaines vitaux  
de 500 à 3 000 ha par individu...  
L'espèce est très résistante aux maladies  
et infections. La durée de vie moyenne  
est comprise d'inconnus, normaux et mé-  
diocre. Les mâles de 6 ans changent  
toujours. Ils ont une durée moyenne de  
vie de 10 ans.

**Statut de l'espèce**  
L'espèce est protégée par la Convention  
de Berne et la Directive  
n°609/1990/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/100/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/43/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°93/13/CEE.

**Cycle de vie et comportement**  
Le blaireau occupe tout  
Sédentaires, les blaireaux occupent tout  
la durée de leur vie des domaines vitaux  
de 500 à 3 000 ha par individu...  
L'espèce est très résistante aux maladies  
et infections. La durée de vie moyenne  
est comprise d'inconnus, normaux et mé-  
diocre. Les mâles de 6 ans changent  
toujours. Ils ont une durée moyenne de  
vie de 10 ans.

**Statut de l'espèce**  
L'espèce est protégée par la Convention  
de Berne et la Directive  
n°609/1990/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/100/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/43/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°93/13/CEE.

**Cycle de vie et comportement**  
Le blaireau occupe tout  
Sédentaires, les blaireaux occupent tout  
la durée de leur vie des domaines vitaux  
de 500 à 3 000 ha par individu...  
L'espèce est très résistante aux maladies  
et infections. La durée de vie moyenne  
est comprise d'inconnus, normaux et mé-  
diocre. Les mâles de 6 ans changent  
toujours. Ils ont une durée moyenne de  
vie de 10 ans.

**Statut de l'espèce**  
L'espèce est protégée par la Convention  
de Berne et la Directive  
n°609/1990/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/100/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/43/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°93/13/CEE.

**Cycle de vie et comportement**  
Le blaireau occupe tout  
Sédentaires, les blaireaux occupent tout  
la durée de leur vie des domaines vitaux  
de 500 à 3 000 ha par individu...  
L'espèce est très résistante aux maladies  
et infections. La durée de vie moyenne  
est comprise d'inconnus, normaux et mé-  
diocre. Les mâles de 6 ans changent  
toujours. Ils ont une durée moyenne de  
vie de 10 ans.

**Statut de l'espèce**  
L'espèce est protégée par la Convention  
de Berne et la Directive  
n°609/1990/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/100/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/43/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°93/13/CEE.

**Cycle de vie et comportement**  
Le blaireau occupe tout  
Sédentaires, les blaireaux occupent tout  
la durée de leur vie des domaines vitaux  
de 500 à 3 000 ha par individu...  
L'espèce est très résistante aux maladies  
et infections. La durée de vie moyenne  
est comprise d'inconnus, normaux et mé-  
diocre. Les mâles de 6 ans changent  
toujours. Ils ont une durée moyenne de  
vie de 10 ans.

**Statut de l'espèce**  
L'espèce est protégée par la Convention  
de Berne et la Directive  
n°609/1990/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/100/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/43/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°93/13/CEE.

**Cycle de vie et comportement**  
Le blaireau occupe tout  
Sédentaires, les blaireaux occupent tout  
la durée de leur vie des domaines vitaux  
de 500 à 3 000 ha par individu...  
L'espèce est très résistante aux maladies  
et infections. La durée de vie moyenne  
est comprise d'inconnus, normaux et mé-  
diocre. Les mâles de 6 ans changent  
toujours. Ils ont une durée moyenne de  
vie de 10 ans.

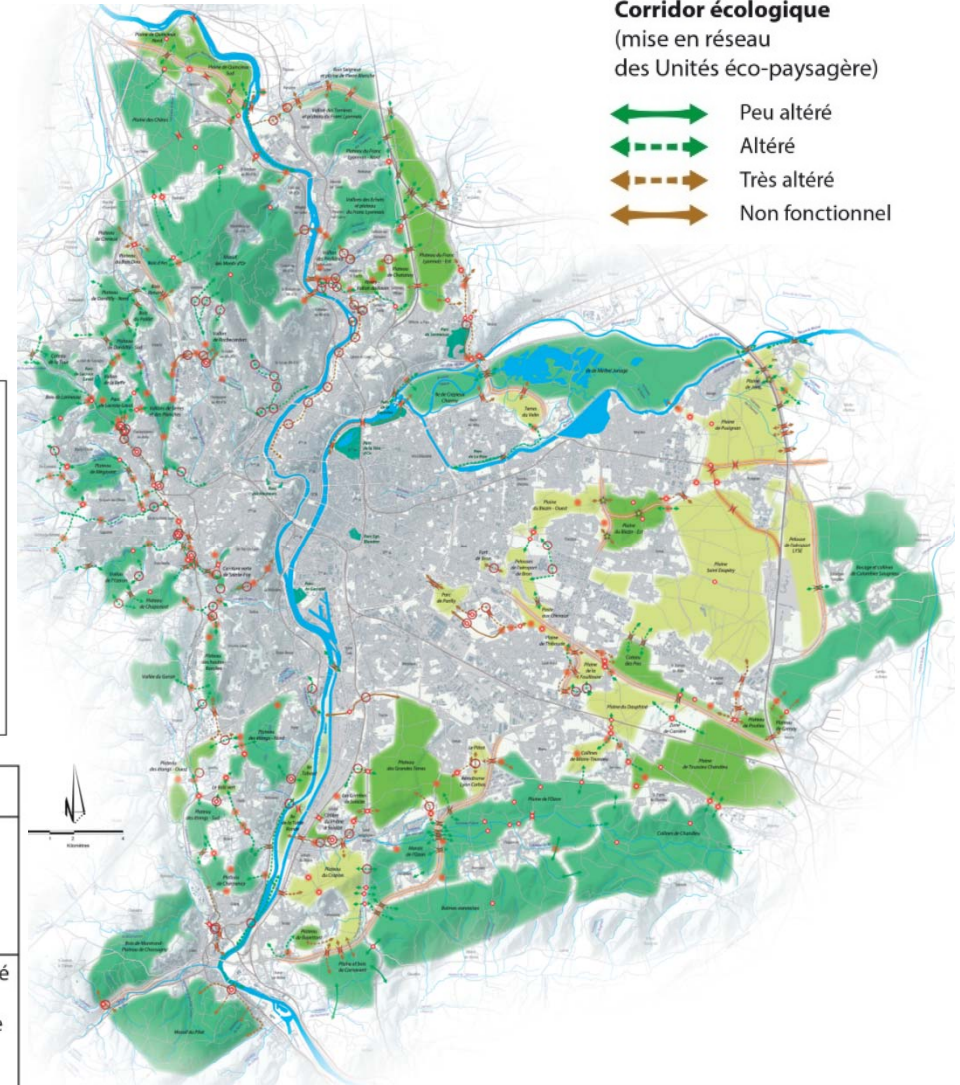
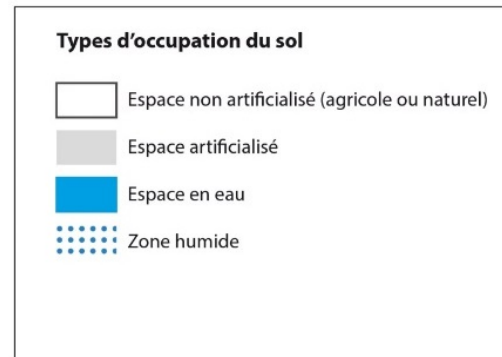
**Statut de l'espèce**  
L'espèce est protégée par la Convention  
de Berne et la Directive  
n°609/1990/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/100/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°92/43/CEE. Elle est également protégée  
par la Directive  
n°93/13/CEE.



Source : <http://www.mnhn.fr>  
<http://www.mnhn.fr>  
<http://www.mnhn.fr>

# → La base de données capitalisée

- 76 unités éco-paysagères (UEP)
- 130 corridors écologiques
- 388 points-obstacles à la trame verte
- 435 points-obstacles à la trame bleue




Eléments de fragmentation	Points de fragilité	Aménagements
Espace urbain, voirie	Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation Passage contraint en milieu urbanisé	
Élément majeur de fragmentation écologique (infrastructure)	Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage Franchissement de voirie présentant des risques de collision pour la faune	Passage aménagé pour la faune sous/sur ouvrage

# → Les unités éco-paysagères

## 76 UEP, chacune décrite selon :

- Ses caractéristiques générales
- Les milieux naturels remarquables et protégés
- Les composantes de la Trame Bleue
- Les contraintes et pressions
- La capacité d'accueil et présence des espèces indicatrices
- Les obstacles présents au sein de l'UEP
- Les mesures recommandées pour la préservation et la restauration des continuités écologiques



Unité écopaysagère n°69  
**« Plateau du Franc Lyonnais - Sud »**

Milieux naturels remarquables / Politique de protection ou de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ENS Rhône « Zone de Vancia » et « Vallée du ruisseau du Ravin »</li> <li>• PENAP « Plateau du Franc Lyonnais »</li> </ul>
Composantes de la trame bleue associées à l'UEP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concernée par le Contrat de Milieu de la Saône, corridor alluvial et territoires associés</li> <li>• 1 cours d'eau : ruisseau des Echets</li> </ul>
UEP voisines	UEP connectée(s) : Vallon des Echets et plateau du Franc Lyonnais, Plateau de Chatenay, Ile de Crépieux-Charmy UEP connexe(s) : /
Contraintes - pressions	Secteur cultivé, Enclavement entre l'A432 et la LGV.

**Fonctionnalité de l'unité écopaysagère pour les espèces présentes (liste indicative\*)**

Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP	Espèce indicatrice	Capacité d'accueil de l'UEP	Présence avérée dans l'UEP
Olivier	2	2	Croceus calabricus	1	1
Sanguier	1	1	Croceus commun	0	0
Hieracium	1	2	Thalictrum palmé	1	2
Bilimbeau	1	2	Thalictrum	0	0
Livèche	2	2	Salamandre	0	0
Berbaetia	0	0	Framboise	2	2
Pipistrelle commune	1	1	Luzerne	2	2
			Schizanthus bispinatus	2	2

\*liste d'espèces retenues pour l'analyse de la fonctionnalité écologique du territoire de l'agglomération lyonnaise : XXXX

Légende : Capacité d'accueil de l'UEP

0 : pas d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

1 : moins de 30% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

2 : 30 à 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

3 : plus de 60% d'habitats favorables à la réalisation des cycles biologiques

Présence avérée dans l'UEP

0 : pas d'individus

1 : individus en déplacement uniquement

2 : populations présentes mais localisées à quelques secteurs

3 : populations présentes sur le plupart de l'UEP

**Obstacles au sein de l'UEP**

Au nord et à l'ouest, le sud du Plateau du Franc Lyonnais est longé par la LGV ; des points de passage sont possibles au niveau de passages aménagés pour la voirie et les engins agricoles. Vers la pointe nord de l'UEP, un passage à faune existe sous la LGV en direction de la partie nord du Plateau du Franc Lyonnais. A l'est, l'UEP est bordée par la rocade Est, ne permettant aucun point de franchissement, excepté au sud, vers Vancia. L'extension de cette dernière commune vers le nord et l'est constitue un risque pour la continuité écologique et la liaison du Plateau du Franc Lyonnais vers les rives du Rhône. De la même façon, la proximité du tissu urbain de Semenzac avec la rocade Est remet en question la fonctionnalité écologique du Plateau vers les rives du Rhône. Enfin, la voie fermée en rive du Rhône est un obstacle pour la faune en direction de Crépieux-Charmy et de Miribel Jonage.

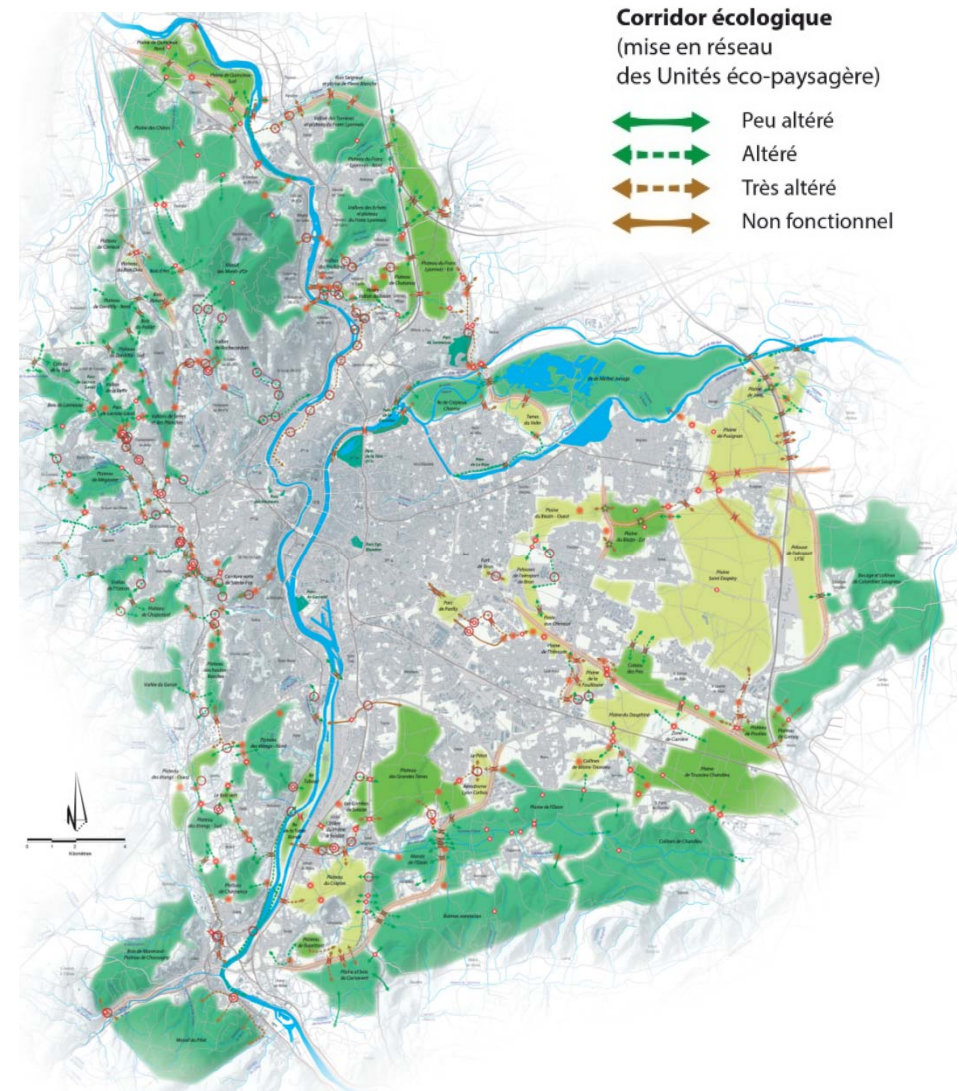
  

**Mesures et recommandations pour le bon fonctionnement écologique de l'UEP et des corridors associés**

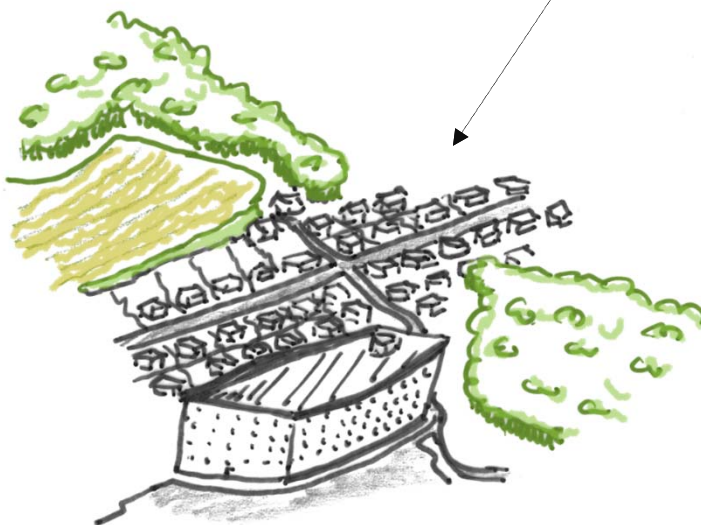
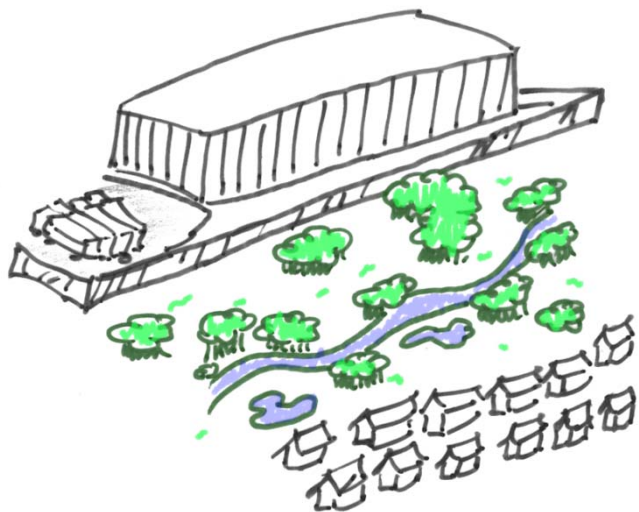
- Intégrer les continuités écologiques aux stratégies d'urbanisme
- Approfondir les connaissances
- Intégrer les nouvelles urbanisations
- Faciliter les traversées de routes et de voies ferrées
- Sécuriser les routes à deux voies dans les secteurs de collision connus
- Préserver les éléments structurants des continuités écologiques
- Préserver les éléments structurants des continuités aquatiques
- Préserver les continuités écologiques nocturnes
- Favoriser les pratiques agricoles en cohérence avec l'environnement
- Sensibiliser les habitants






# → Les corridors écologiques

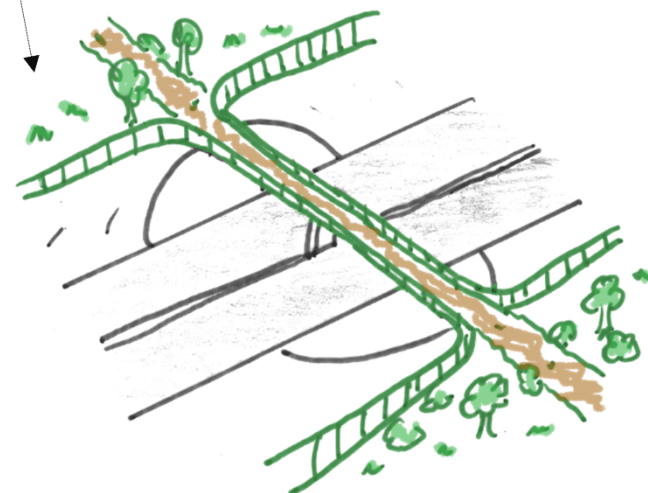
- **1** corridor peu altéré : fonctionnels
- **75** corridors altérés : évolution à surveiller, mais fonctionnels aujourd'hui
- **42** corridors très altérés : fonctionnalité en péril
- **8** corridors non fonctionnels : trop altérés pour permettre la circulation de la biodiversité ou passage à créer



# → Les points-obstacles à la trame verte



Points de fragilité	Aménagements
 Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	
 Passage contraint en milieu urbanisé	
 Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage	 Passage aménagé pour la faune sous/sur ouvrage
 Franchissement de voirie présentant des risques de collision pour la faune	







# Exemple de passage contraint entre deux fronts d'urbanisation



*point de passage  
n°53\_2, Plaine de  
Thibaude, commune  
de Saint-Priest*



# Exemple de passage contraint en milieu urbanisé

*Point de passage n°67\_3,  
entre le Plateau du Franc-  
Lyonnais – Sud et l’Île de  
Miribel-Jonage, commune  
de Rillieux-la-Pape*





# Exemples de passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage

**SCOT**2030  
AGGLOMÉRATION LYONNAISE

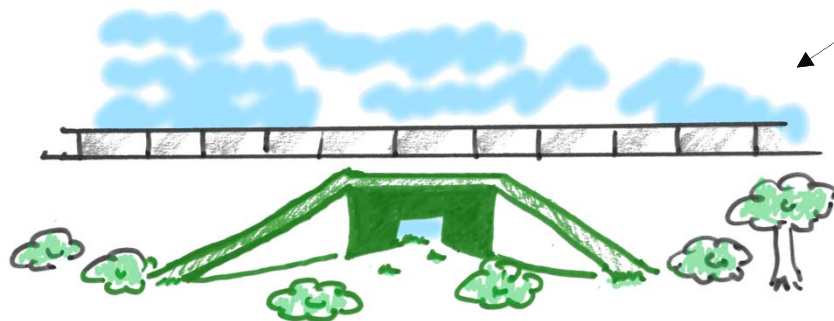
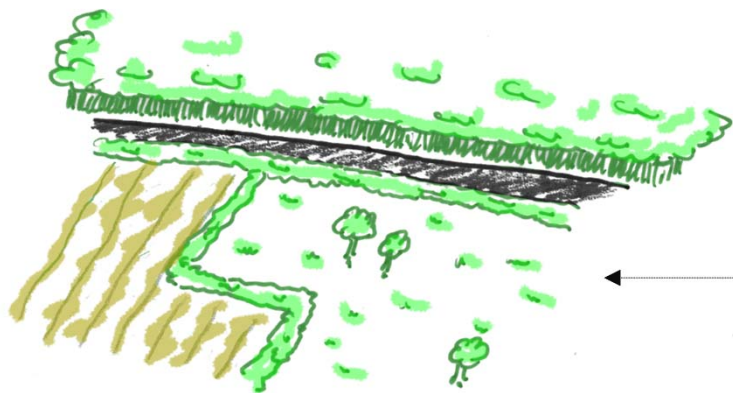
*point de passage n°49\_1  
entre la Plaine du Biezin –  
Est et la Plaine Saint-  
Exupéry,  
commune de Meyzieu*



*Point de passage n°37\_6 entre  
la Plaine de l'Ozon et les  
Balmes viennoises, commune  
de Simandres*



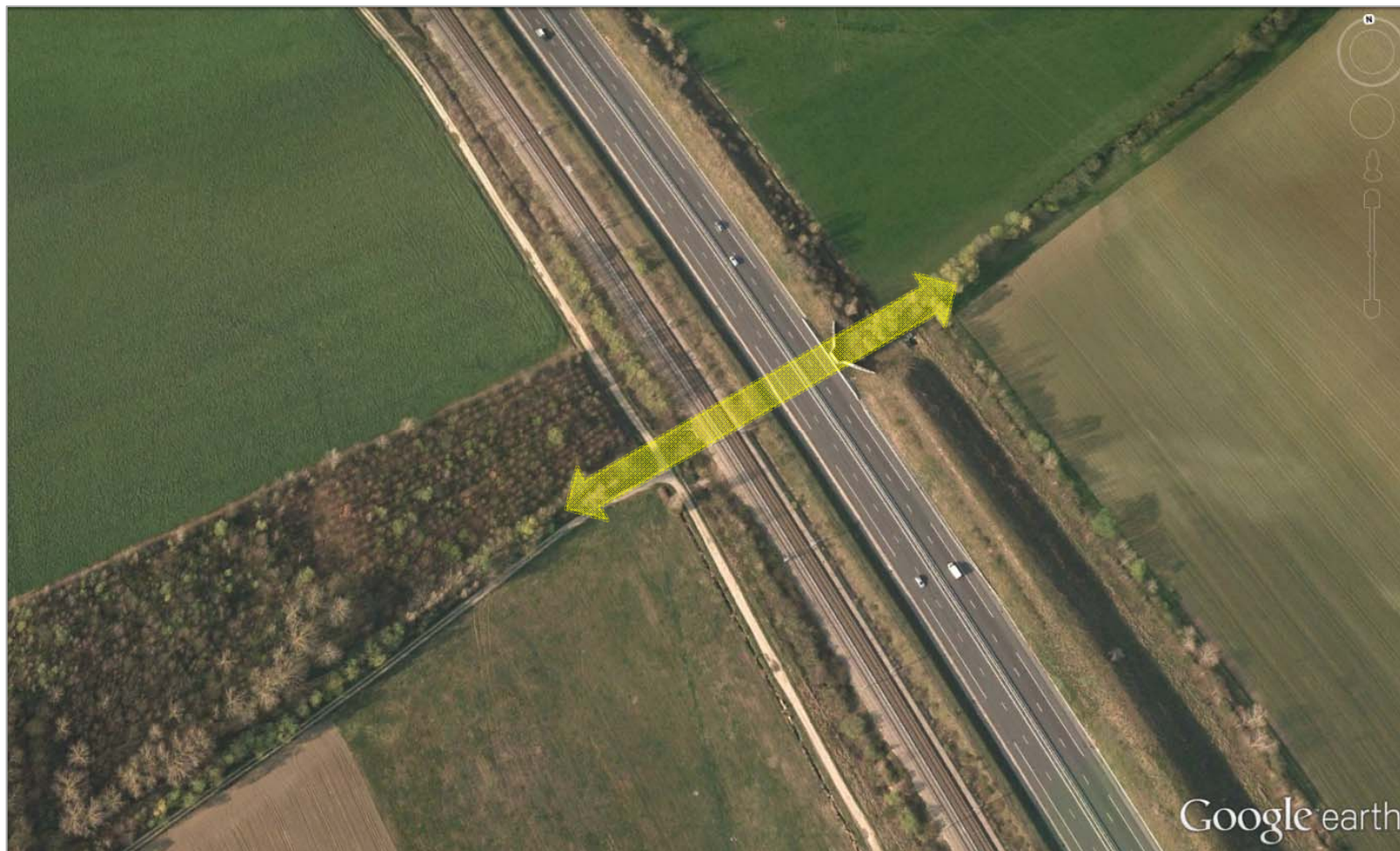
# → Les points-obstacles à la trame verte



Points de fragilité	Aménagements
● Passage contraint entre deux fronts d'urbanisation	
○ Passage contraint en milieu urbanisé	
✦ Passage contraint mais possible au niveau d'un ouvrage	★ Passage aménagé pour la faune sous/sur ouvrage
⊗ Franchissement de voirie présentant des risques de collision pour la faune	



# → Exemples de passage aménagé



*point de passage  
n°78a\_1, entre la  
Plaine de Pusignan  
et la Plaine de Jons*

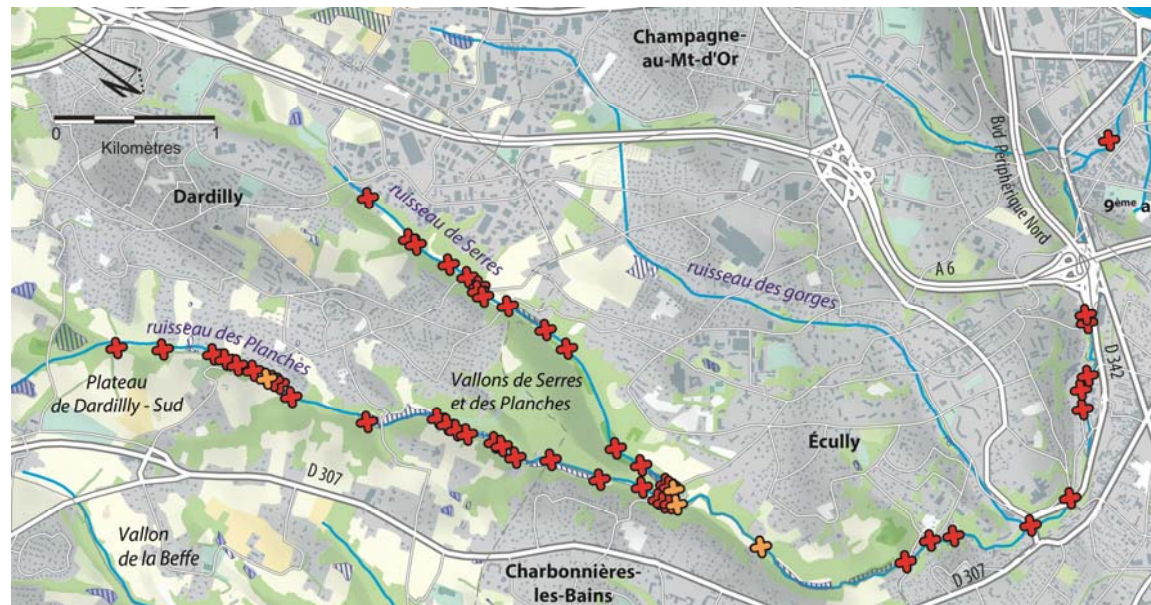
# → Les points-obstacles à la trame bleue

## Inventaire Fédération de la Pêche du Rhône :

- 10 bassins versants
- 435 ouvrages inventoriés

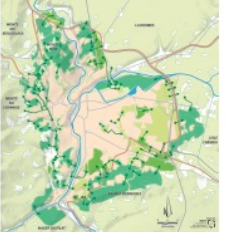
## Caractéristiques référencées :

- Cours d'eau
- Type d'ouvrage
- Dimensions de l'ouvrage
- Possibilité de franchissement



# → Cartographie des continuités écologiques - 2015

### Les continuités écologiques de l'agglomération lyonnaise



**Unités de co-paysages, corridors et points-boutades :**  
**3** composantes pour déterminer la perméabilité écologique de l'agglomération lyonnaise

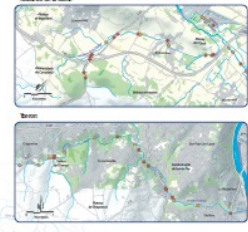
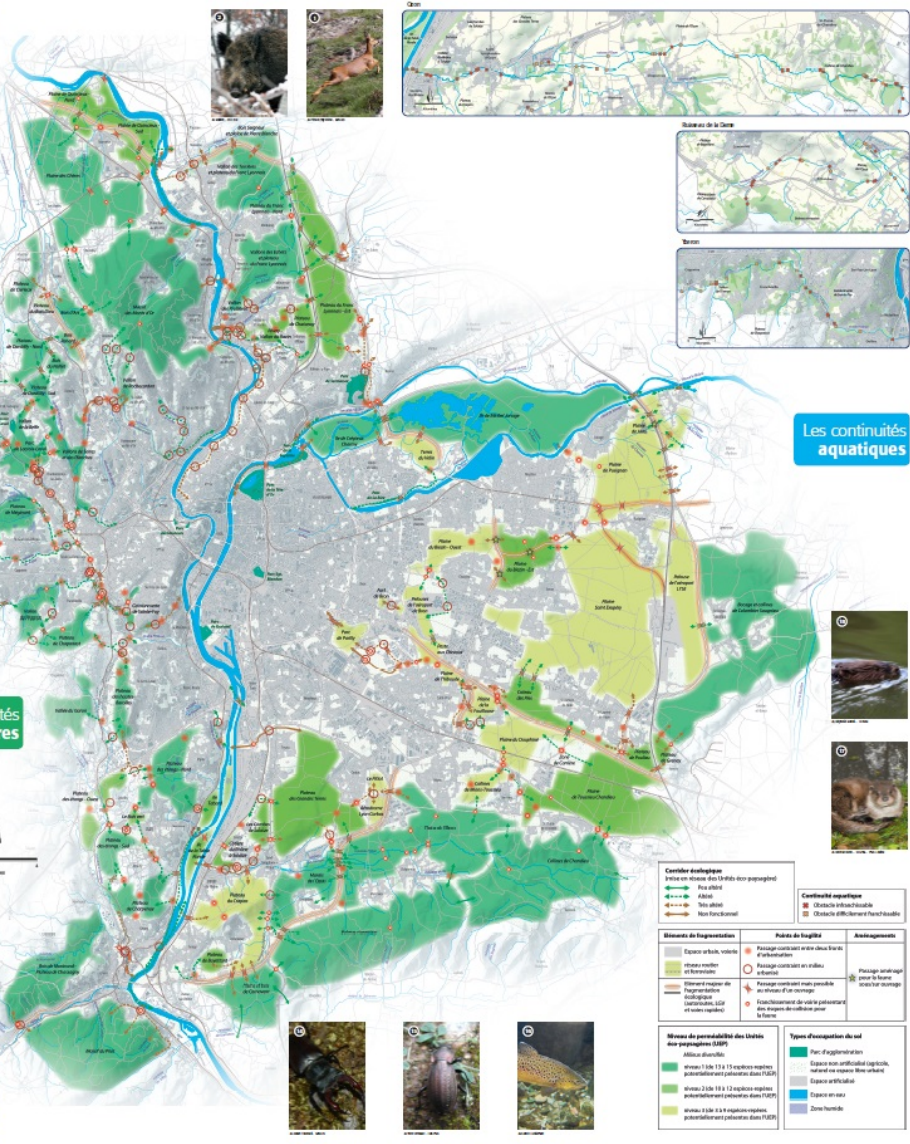
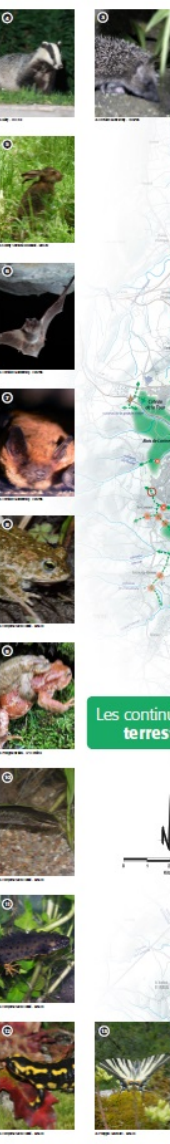
Le cadre de la carte est la zone d'étude de l'agglomération lyonnaise et son territoire d'influence de l'urbanisme et du développement local. Le périmètre de l'agglomération est défini par la zone d'étude de l'agglomération lyonnaise et son territoire d'influence de l'urbanisme et du développement local.

**Les continuités écologiques** sont des zones qui permettent de maintenir ou de restaurer la continuité écologique des milieux naturels. Elles sont définies par les corridors et les points-boutades.

**18** espèces indicatrices de la fonctionnalité écologique du territoire

18 espèces indicatrices de la fonctionnalité écologique du territoire

18 espèces indicatrices de la fonctionnalité écologique du territoire



### Les continuités aquatiques



### Les continuités terrestres

<b>Caractéristiques</b> - Type d'habitat - Niveau de protection - Qualité de l'eau - État de conservation	<b>Caractéristiques</b> - Type d'habitat - Niveau de protection - Qualité de l'eau - État de conservation	<b>Caractéristiques</b> - Type d'habitat - Niveau de protection - Qualité de l'eau - État de conservation
<b>Caractéristiques</b> - Type d'habitat - Niveau de protection - Qualité de l'eau - État de conservation	<b>Caractéristiques</b> - Type d'habitat - Niveau de protection - Qualité de l'eau - État de conservation	<b>Caractéristiques</b> - Type d'habitat - Niveau de protection - Qualité de l'eau - État de conservation

**Démarche**

La mise en place de la cartographie de continuités écologiques de l'agglomération lyonnaise a été réalisée par le service urbanisme et développement durable de l'agglomération lyonnaise, en collaboration avec le service de planification de l'urbanisme et du développement durable de la région lyonnaise.



# Une étude qui a alimenté plusieurs travaux partenariaux

**SCOT 2030**  
AGGLOMÉRATION LYONNAISE

- La modification du Scot de l'agglomération lyonnaise (grenellisation)
- Le PLU-H de la Métropole de Lyon (et les PLU d'autres communes) en cours de révision
- Le Projet Agro-Environnemental et Climatique de l'Agglomération Lyonnaise 2016-2022
- Le contrat vert et bleu potée par le SAGE de l'Est Lyonnais
- La stratégie et le plan d'actions de préservation et de restauration de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain





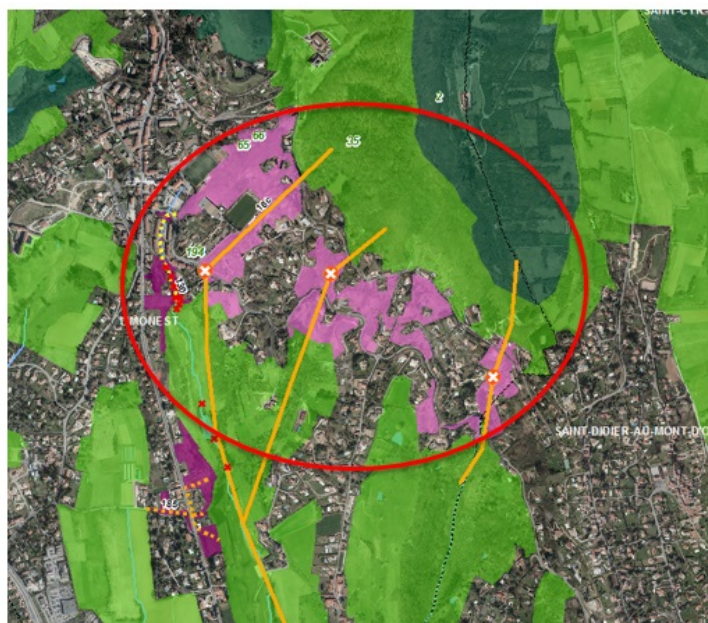
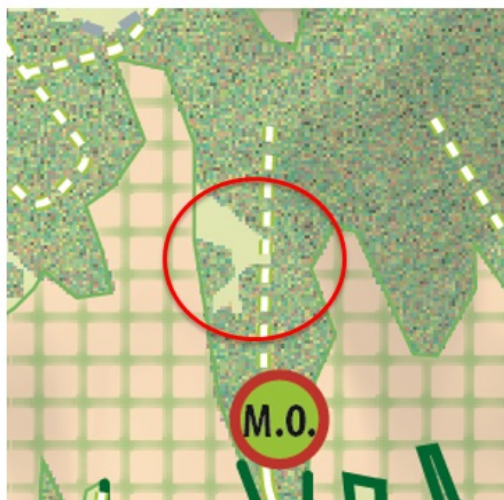
# → Le projet de PLU-H de la Métropole de Lyon sur la trame verte et bleue

## PLU-H

### La démarche Trame verte et Bleue

#### • Exemples locaux

- Limonest/St-Didier : Réservoirs et corridors Vallon de Rocheardon/Monts d'Or



#### Réservoirs de biodiversité

- Réservoirs d'enjeu régional (SRCE, SDAGE)
- Réservoirs d'enjeu métropolitain (ENS et autres propositions validées)
- Réservoirs urbains

#### Corridors écologiques

- Corridors issus de l'étude SEPAL ou issus de la fragmentation d'un réservoir d'enjeu métropolitain
- Corridors issus de l'analyse des structures végétales
- Corridors aquatiques

#### Autres éléments participants à la fonctionnalité

- Espaces perméables
- Zones agricoles intensives

Un changement d'échelle qui nécessitait d'affiner la connaissance



# Le projet de PLU-H de la Métropole de Lyon sur la trame verte et bleue

SCOT 2030  
AGGLOMÉRATION LYONNAISE

## Les outils graphiques du végétal, du paysage et de l'écologie dans le PLU-H :

PLU-H

- Les zones A et N
- Les outils spécifiques :
  - ✓ EBC (Espace Boisé Classé), déjà existant dans le PLU actuel
  - ✓ EVV (Espace Végétalisé à Valoriser)
  - ✓ **Plantations sur le domaine public**
  - ✓ Délimitation de l'Emprise de Pleine Terre
  - ✓ TUCCE (Terrains Urbains Cultivés et terrains non bâtis pour le maintien de Continuités Ecologiques)
  - ✓ ER continuités écologiques

*Merci de votre attention*

